



ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT
30B RUE DE MONTMORENCY

72/2025

Mairie de MONTSOULT
REPUBLIQUE FRANCAISE

(Val d'Oise)

Le Maire de la Commune de Montsoult,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la route, et notamment son article L.411-7 ;

Vu la demande présentée par M. Jean-Pierre CESCHI, gérant, concernant des travaux d'acheminement de fourreaux télécom rue de Montmorency, sur le territoire de la commune de Montsoult ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants durant le chantier ;

ARRÊTE :

Article 1 : Du 6 octobre 2025 au 11 octobre 2025 inclus, la circulation et le stationnement seront temporairement réglementés rue de Montmorency, à hauteur du n°30 bis, pour permettre des travaux de tranchée et de traversée de chaussée concernant l'acheminement de fourreaux Télécom.

Article 2 : Pendant la durée du chantier, la circulation s'effectuera en alternat, régulée par feux tricolores provisoires.

Article 3 : La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h à l'approche et dans la zone de chantier.

Article 4 : Le stationnement sera interdit des deux côtés de la chaussée sur la section concernée, pour les véhicules légers comme pour les poids lourds.

Article 5 : L'entreprise intervenante devra mettre en place la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur (Instruction interministérielle sur la signalisation routière – 8^e partie). Elle sera responsable de son installation, de son entretien et de son retrait à la fin des travaux.

Article 6 : Tout contrevenant au présent arrêté sera verbalisé conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie, et transmis à la gendarmerie, au SDIS et aux services de secours.

Article 8 – Exécution : Le présent arrêté sera notifié aux services de police municipale, aux services techniques, ainsi qu'aux riverains si nécessaire.

Fait à Montsoult, le 23 septembre 2025

Silvio BIELLO
Maire de Montsoult
Président du S.I.R.G.E.S
Vice-Président Communauté de Commune Carnelle-Pays-de-France

